Image not found or type unknown

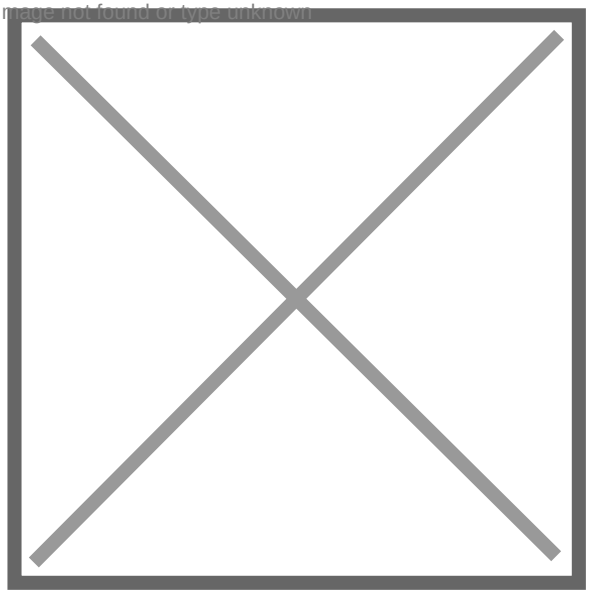

# Suite a reparation frais de parking

Par **PACALOU**, le **20/04/2010** à **15:47**

Bonjour,rnj ai acheter il y a bientot un an et demi un scooter chez carrefour , ce dernier tombe en panne regulierement , et je l enmene chez adsl moto qui ai le prestaire de repartions pour carrefour , mais deux ou trois jours apres il retombe en panne et que ce sois carrefour, bhm , ou adsl moto ce retourne la balle , et ne veulent rien faire .rnde plus au mois de decembre 2009 suite a une panne le carter de kit de demarage c est casser , on a du le rapporter . dans cette periode il n y avais pas de frais de parking on y ai retourner pour payer la facture le 20/04/2010rn ce dernier nous dit qu il y a 960 euros , sans la reparation qui s eleve a 193 euros rnmais nous lui avions demander de nous refaire un recapitulatif des reparations effectuer sous garantis ce dernier nous a dit qu il ne pouvais les avoir rnque faire car nous avons consulter un avocat qui ne veux pas attaquer n y adsl ,n y carrefour , nis le fournisseur rnil me semble que d apres des article de loi un garagiste ai tenu de prouver qu il a bien fais les reparations rnnous ne savons plus quoi faire merci de votre aide

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés